

ces circonstances, il est presque scandaleux qu'une compagnie traitée aussi généreusement ait l'audace de demander à la Commission canadienne des transports l'autorisation d'abandonner ses services-voyageurs.

A mon avis, il est grand temps que nous examinons la question du CP.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais ce bill, sauf erreur, doit autoriser la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada. Je demanderais à celui qui a la parole de rattacher ses remarques, à partir de maintenant, au sujet des Chemins de fer Nationaux et d'Air Canada.

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, je vais suivre votre conseil bien qu'il me semble impossible de discuter le problème à fond sans toucher à tous les moyens de transport, y compris les deux chemins de fer. A mon avis, une des raisons pour lesquelles nous avons aujourd'hui à étudier un bill qui prévoit la prestation de fonds au CN et à Air Canada, c'est que nous n'avons pas su établir une politique ou un réseau qui utiliserait de façon optimale tous les moyens de transport. Il nous faudra y arriver si nous voulons éviter que des bills de ce genre soient présentés, non seulement en 1969, mais au cours d'années ultérieures.

● (9.10 p.m.)

Pour ce qui est du transport des voyageurs et des marchandises, le Canadien National, je le répète, a fait de l'excellent travail, dont nous devons le féliciter. Il fait cela depuis 1952, année où ses effectifs ont diminué de plus de 40 p. 100. Des problèmes se posent néanmoins à son sujet et je me dois d'en traiter, ne serait-ce que pour quelques minutes. L'un de ces problèmes s'est posé chaque année depuis mon arrivée ici. Tous les ans j'espérais que le gouvernement, qui promet toujours de se montrer sympathique, prendrait des mesures pour remédier à cette grave situation. Mais chaque fois, nous avons été déçus. Je veux parler ici du grave problème suscité chez les employés retraités du Canadien National par la hausse rapide du coût de la vie et l'impossibilité où ils se trouvent de vivre convenablement avec leur pension actuelle.

Depuis son arrivée au Parlement, il y a bon nombre d'années, mon collègue le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a constamment préconisé le relèvement des pensions

[M. Orlikow.]

des employés retraités du Canadien National. Rien d'étonnant à cela, puisque la ville que nous représentons, lui et moi, compte l'un des plus forts contingents d'employés de ce chemin de fer au pays. Devant des chiffres révélateurs comme ceux de la pension accordée aux anciens employés du Canadien National, les Canadiens ne peuvent qu'avoir honte. Selon un rapport déposé en réponse à une question de mon collègue, 388 pensionnés du Canadien National touchent toujours moins de \$25 par mois, 639 autres, de \$25 à \$29, 1,300, de \$30 à \$39 et 1,062, de \$40 à \$49 par mois. En outre, 7,715 ex-employés du Canadien National touchent une pension de \$50 à \$100 par mois.

A cause de ces pensions trop modestes, les employés du CN continuent de multiplier leurs cotisations à la caisse de retraite. Le gouvernement du Canada n'a pas su leur assurer des pensions décentes. D'autre part, le CN emploie cet argent, versé par ses employés à la caisse de retraite, pour faire des placements et financer son exploitation normale jusqu'à concurrence de 600 millions de dollars. Ça, c'est de l'argent qu'on doit aux employés. On l'investit, comme cela se fait pour la plupart des caisses de retraite. Grâce à cet argent, on pourrait augmenter les pensions considérablement et réduire le coût aux contribuables canadiens. Je m'associe aux autres députés pour exhorter le gouvernement à ordonner au CN de prendre des mesures pour administrer son régime de pensions de telle sorte qu'il puisse enfin être juste envers ses employés retraités et leur permettre de vivre à peu près décemment.

Permettez-moi de traiter brièvement d'une autre question dont s'inquiètent les habitants de Winnipeg et les employés du CN. Puisque le Règlement m'y autorise, je vais répéter leurs griefs bien fondés sur la façon dont Air Canada les traite. La compagnie, subrepticement et illégalement, a transféré ses installations de Winnipeg à Montréal. C'est déjà presque un fait accompli et rien de ce que je pourrais dire ne saurait la faire revenir sur ses décisions.

Certaines choses se passent au CN à Winnipeg qui font craindre à ses habitants, surtout aux employés du CN, que l'histoire va sans doute se répéter; mais cette fois-ci il s'agira du CN. Je dis cela en tant que député aussi sympathique qu'on peut l'être aux problèmes du Québec. Mais on ne résoudra pas ses problèmes en y transférant le travail traditionnellement accompli ailleurs.